

REACH et la maîtrise du risque chimique : un bilan positif, un outil à améliorer

Déclaration du groupe de la Mutualité

Le CESE a souhaité dresser un bilan du dispositif REACH et nous nous félicitons de cette initiative. L'avis présenté, que le groupe de la Mutualité votera, s'attache à proposer des axes de progrès de REACH, réglementation majeure et exemplaire en termes de santé publique. Nous soutenons l'ensemble des préconisations formulées qu'elles traitent du dispositif lui-même, de la qualité des données, ou des processus de diffusion, de contrôle et d'information.

Nous souhaitons insister sur deux points, l'un qui tient au dispositif lui-même et le second qui concerne les risques émergents.

REACH est un dispositif particulièrement innovant en ce qu'il met les acteurs économiques en position de responsabilité en inversant la charge de la preuve. Cette construction permet de reporter vers l'amont le respect des normes allégeant ainsi les contrôles a posteriori par nature tardifs et souvent peu efficaces. Cet exemple doit servir de modèle pour développer d'autres politiques d'évaluation des risques et de protection face à leurs conséquences. La distinction entre danger et risque est une dimension essentielle de la gestion des risques pour éviter toute instrumentalisation du principe de précaution.

Les risques émergents sont suffisamment documentés, et particulièrement ceux liés aux perturbateurs endocriniens, pour justifier une actualisation rapide de REACH comme le préconise la recommandation 17.

Les perturbateurs endocriniens sont particulièrement dangereux parce que dissimulés dans de nombreux produits et dans notre environnement alors que leurs conséquences sont majeures. Sur la fertilité bien sûr mais ils sont aussi la cause de malformations génitales, à l'origine de cancers, de problèmes thyroïdiens... Les études ont établi les liens de causalité entre de nombreuses pathologies et les perturbateurs endocriniens, qui concernent de plus en plus de domaines.

Si nous partageons l'ambition de la Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens, la Mutualité considère qu'au regard des enjeux de santé publique, le 4ème Plan National Santé environnement « Mon environnement, ma santé » qui devrait être présenté début 2020, devra être renforcé notamment en impliquant plus largement les collectivités territoriales.

Il est aussi indispensable que les pouvoirs publics anticipent davantage les risques possibles ce qui nécessite un important effort pour développer les programmes de recherche.

L'exposition aux risques n'est pas homogène et une attention particulière doit être portée aux multi expositions et à l'exposition des enfants.

REACH doit être le garant d'une évaluation pertinente et efficace dans l'Union Européenne, étendue à tous les nouveaux matériaux et à tous ceux utilisés dans les nombreux produits manufacturés.

De plus, l'information des consommateurs fait aussi partie des objectifs de REACH. Aujourd'hui trop confidentielle, cette information doit pouvoir s'inscrire dans un affichage environnemental plus complet qui intégrerait la présence de substances à risque. Mais pour qu'une information soit compréhensible pour le public auquel elle s'adresse, encore faut-il, qu'en amont, des actions de communication et d'éducation permettent une bonne interprétation des risques encourus.

En conclusion, la réglementation REACH peut aussi se révéler un moteur pour l'innovation et une opportunité pour mettre en place des solutions alternatives, plus respectueuses de l'Homme et de son environnement.